

Mandat

Sous-commission romande formation professionnelle initiale (SCFPI)

Situation initiale

La Confédération suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) dispose d'une commission « formation initiale » (CFPI/KBGB). Cette commission instaure deux sous-commissions régionales (régions linguistiques) : la « Subkommission betriebliche Grundbildung » et la « Sous-commission formation professionnelle initiale » (SCFPI).

Le mandat de la commission nationale (CFPI) du 19 février 2013 constitue la base de travail des sous-commissions. La SCFPI est composée d'au moins un-e représentant-e de chaque canton romand et du Tessin, ces représentations sont validées par le comité de la CSFP. L'un-e d'entre eux/elles a son siège au sein de la CFPI et assure le lien entre les deux entités. Tout canton qui renonce à sa représentation assume les décisions de la SCFPI. Le secrétariat est assuré par la CSFP (10% disponible). Le mandat de la SCFPI est soumis à la CFPI pour approbation.

Les cantons peuvent éventuellement proposer un-e 2^e représentant-e en regard de son organisation interne et au vu des sujets traités dans la sous-commission.

1. Objectifs et tâches

La SCFPI traite les thèmes en lien avec la surveillance, selon l'article 24 LFPr et soutient par ce biais l'exécution uniforme. Les autres thèmes qui sont traités par la sous-commission sont :

- Le développement de la formation professionnelle
 - Coordination et échange d'expérience
 - Consultations et auditions
 - Thèmes et projets pour le développement de la formation professionnelle
 - Divers
- La qualité de la formation professionnelle
 - Développement et assurance qualité
 - Formation de base et continue des formateurs
 - Les cours interentreprises
 - Divers
- L'efficacité du système de la formation professionnelle
 - Recommandations et mises en œuvre harmonisées

La SCFPI traite les questions de niveau opérationnel propre à sa région linguistique. Les questionnements et besoins de coordination de niveau national, ainsi que les questions relevant du domaine stratégique doivent être traités par la commission nationale. Les sous-commissions ont la tâche de soumettre les éléments à ladite commission.

La SCFPI prépare des recommandations et essaie dans la mesure du possible de considérer le contexte national dans son développement. Toute recommandation est validée par la commission nationale. Les spécificités des cantons bilingues (BE, FR, VS) seront particulièrement prises en considération dans les différentes réflexions.

La SCFPI assume les tâches spéciales que lui déléguerait la CFPI.



2. Organisation et support

La SCFPI organise plusieurs séances annuelles, pour lesquelles un procès-verbal est établi. Celui-ci est à transmettre à chaque participant-e, au minimum un par canton romand, ainsi qu'à la sous-commission alémanique et au secrétariat général de la CFPI.

La SCFPI peut constituer des groupes de travail spécifiques selon ses besoins, par exemple pour traiter dans le détail l'harmonisation des cours pour formateur/-trice-s en entreprise, éventuellement en collaboration avec l'IFFP.

3. Rapport / Information

Une partie du séminaire annuel de la commission nationale est mise à disposition des sous-commissions.

4. Invité-e-s et Expert-e-s

La SCFPI est autorisée à inviter à ses rencontres toute personne susceptible de permettre à ses membres de prendre position sur un sujet annoncé ou d'obtenir des informations plus précises sur un thème traité. Ces personnes ne sont pas indemnisées.

5. Finances

La sous-commission dispose de moyens financiers à hauteur de 500 francs par année. Elle peut, en cas de besoins, faire une demande pour des moyens financiers supplémentaires auprès du comité de la CSFP, en passant par la CFPI.

Le travail des membres de la commission est effectué dans le cadre de leur fonction professionnelle et fait partie des prestations assurées par chaque canton.

Berne, le

Président de la CFPI

Président de la SCFPI

Christophe Monney